



2024

**RAPPORT DE
PRESENTATION DES
BUDGETS PRIMITIFS**

Budget principal et budgets annexes

Préambule

Les projets de budgets primitifs 2023 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 21 décembre 2023 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Les projets de budgets 2024 du budget principal et des budgets annexes (régie d'exploitation de l'Elispace, lotissement Longue Haie, et lotissement Agel) sont soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire M57. Il a été joint dans sa version initiale au dossier remis aux membres de la commission générale, puis dans sa version actuelle aux membres du conseil municipal. La mise à disposition du public du rapport de présentation et des maquettes budgétaires s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur le site internet de la Ville ⁽¹⁾
- consultation sur place au service des finances de la Ville (3e étage de l'hôtel de Ville),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse finances@beauvais.fr
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies

Pour ce qui concerne les élus municipaux, les maquettes budgétaires ont été insérées au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus aux articles L.2121-12 et L. 5217-10-4 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville ⁽¹⁾

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (données des CA 2022).

A noter également que le changement d'instruction budgétaire au 1^{er} janvier 2024 ne permet une comparaison des budgets 2024 qu'avec l'année précédente, soit 2023.

⁽¹⁾ <http://www.beauvais.fr>, rubrique « votre mairie / budget de la Ville ».

SOMMAIRE

I) BUDGET PRINCIPAL.....	4
1. LE FONCTIONNEMENT.....	4
1.1- Les recettes de fonctionnement.....	4
1.1.1- Chapitre 73 et 731 - Impôts et taxes et Fiscalité locale.....	5
1.1.2- Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations.....	8
1.1.3- Chapitre 70 – Produits des services.....	11
1.1.4- Autres chapitres de recettes.....	12
1.2- Les dépenses de fonctionnement.....	12
1.2.1- Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	13
1.2.2- Chapitre 012 – Charges de personnel.....	14
1.2.3- Chapitre 014 – Atténuation de produits.....	16
1.2.4- Chapitre 65 – Charges de gestion courante.....	16
1.2.5- Chapitre 66 – Charges financières.....	17
1.2.6- Autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement.....	18
2. 'INVESTISSEMENT.....	18
2.1- Les ressources d'investissement.....	18
2.1.1- Chapitre 10 – Dotations et fonds propres.....	19
2.1.2- Chapitre 13 – Subventions d'investissement.....	19
2.1.3- Chapitre 16 – Emprunts.....	19
2.1.4- Autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement.....	19
2.2- Les dépenses d'investissement.....	20
2.2.1- Chapitre 16 Emprunts et assimilés.....	20
2.2.2- Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d'équipement.....	21
2.2.3- Autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement.....	25
3. L'EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS.....	26
II) BUDGETS ANNEXES.....	29
1- LA REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE.....	29
1.1- Section de fonctionnement.....	29
1.2- Section d'investissement.....	29
2- LE LOTISSEMENT LONGUE HAIE.....	30
3- LE LOTISSEMENT AGEL.....	30
III) CONSOLIDATION DES BUDGETS.....	31
IV) BILLET DE 100.....	32
V) PASSAGE M14- M57 – DETAIL PAR CHAPITRE ET NATURE – BUDGET PRINCIPAL.....	33

I) BUDGET PRINCIPAL

Le présent budget s'appuie sur les orientations budgétaires présentées au conseil municipal et définies dans le rapport d'orientations budgétaires du 21 décembre dernier.

Le budget primitif de la Ville (investissement + fonctionnement) totalise 147 M€ contre 142M€ au BP 2023, soit un montant en augmentation de 5M€.

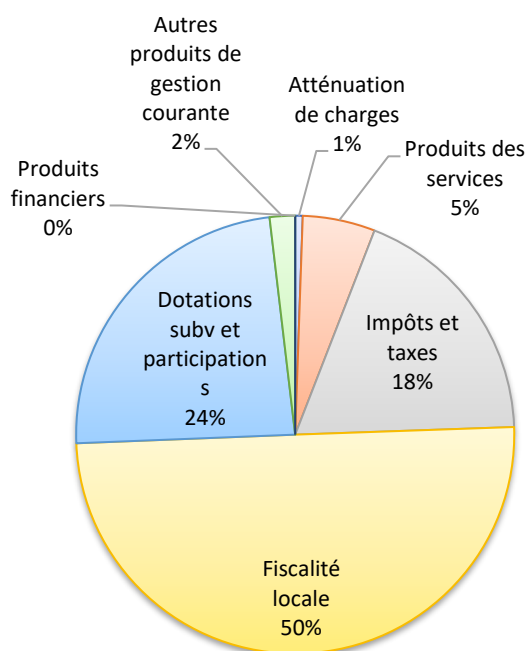
1. LE FONCTIONNEMENT

1.1- Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP24/BP23
013	Atténuation de charges	516 000	523 173	1,39%
70	Produits des services	4 997 336	5 072 469	1,50%
73	Impôts et taxes	17 678 780	17 591 471	-0,49%
731	Fiscalité locale	45 635 200	47 355 143	3,77%
74	Dotations subv et participations	20 662 580	22 534 465	9,06%
75	Autres produits de gestion courante	590 504	1 775 320	200,64%
76	Produits financiers	10	10	0,00%
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	597 986	597 986	0,00%
Total recettes de fonctionnement		90 678 396	95 450 037	5.26%

Les recettes de fonctionnement sont estimées en augmentation de 5,26% par rapport à 2023.

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024 est la suivante :



1.1.1- Chapitre 73 et 731 - Impôts et taxes et Fiscalité locale

Ce chapitre budgétaire totalise 64,94 M€, en augmentation de +2.5%, et représente à lui seul 68 % des recettes réelles de fonctionnement contre 70 % au BP 2023.

	2023	2024	Ecart	
TF et THRS (chap 731)	42 542 000	44 098 143	1 556 143	+3,9% des valeurs locatives des bases d'imposition de TF et THRS par rapport aux bases prévisionnelles 2023
rôles supplémentaires (chap. 731)	100 000	150 000	50 000	Montant définitif des rôles supplémentaires connu uniquement en fin d'année. Pour la prévision, moyenne de 2019 à 2022
TOTAL contributions directes	42 642 000	44 248 143	1 606 143	4%

Droits de place (chap. 731)	88 200	102 000	13 800	Hausse prévue des droits de place des marchés => fin de l'impact de la crise sanitaire avec une reprise constatée en 2023 => prévisions 2024 à la hausse
Taxes sur les pylônes électriques (chap. 731)	5 000	5 000	-	stabilité envisagée
Taxe sur la consommation finale d'électricité (chap. 731)	1 000 000	1 100 000	100 000	Prévisions selon la notification 2023
Taxe locale sur la publicité extérieure (chap. 731)	400 000	400 000	-	Hausse des tarifs en 2023 mais constat d'une baisse en volume => stabilité par rapport à 2023
Droits de mutation (chap. 731)	1 500 000	1 500 000	-	Baisse des ventes immobilières anticipée dès 2023 => maintien du montant en 2024
TOTAL Taxes diverses	2 993 200	3 107 000	113 800	4%
TOTAL FISCALITE LOCALE	45 635 200	47 355 143	1 719 943	4%

AC (chap. 73)	16 723 550	16 603 131	- 120 419	BP 2024 : avec régularisation des charges de la ZAE du Tilloy transférée en 2018 (fin étalement de la remise à niveau) : + 3 581 € et transfert piscine Bellier : - 124 000 €
DSC (chap. 73)	105 230	188 340	83 110	augmentation liée à la révision du pacte financier et fiscal
FPIC (chap. 73)	850 000	800 000	- 50 000	anticipation d'une baisse du FPIC liée une augmentation du nombre prévisionnel de collectivités éligibles, pour une enveloppe nationale constante
TOTAL IMPOTS ET TAXES	17 678 780	17 591 471	- 87 309	-0,5%

TOTAL	63 313 980	64 946 614	1 632 634	3%
--------------	-------------------	-------------------	------------------	-----------

Avec la nouvelle nomenclature comptable, on distingue 2 principales sources de recettes fiscales :

Les impôts et taxes pour 17 591 471 €

Cette catégorie de recettes réunit :

- **Les attributions de compensation** versées par la CAB pour 16.6 M€ qui enregistrent une très légère baisse de 120 k€ provenant de la fin de l'étalement de la remise en état de certaines zones d'activité transférées (- 124 k€) et de la prise en compte du transfert de la piscine Bellier (+ 3.5 K€).
- **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** pour 188 340 € dont le montant a été augmenté à la suite de la refonte du pacte fiscal et financier (+ 83 k€).
- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC)** pour 800 k€ en baisse de 50 k€ s'expliquant par la prise en compte de la diminution de l'enveloppe nationale en 2024

La fiscalité directe pour 47 355 143€

Cette fiscalité directe comprend :

- **Les taxes foncières et taxes d'habitation** pour 44 098 143 € en hausse de 1.74 M€ du fait de l'impact de l'inflation sur les bases des valeurs locatives (+3.9%). Ces contributions directes représentent 93.12% de la fiscalité directe et 68% des recettes fiscales de la Ville.

Pour rappel, les contributions directes ont subi différentes réformes :

- La suppression de la taxe d'habitation a été compensée par la part de TFPB du Département (35,66 % pour le taux communal + 21.54% pour le taux du département, soit désormais un taux global de 57.2%)
- La réduction de la moitié des bases fiscales de TF et de CFE des entreprises industrielles a été compensée par le versement d'une dotation comptabilisée en compte 74

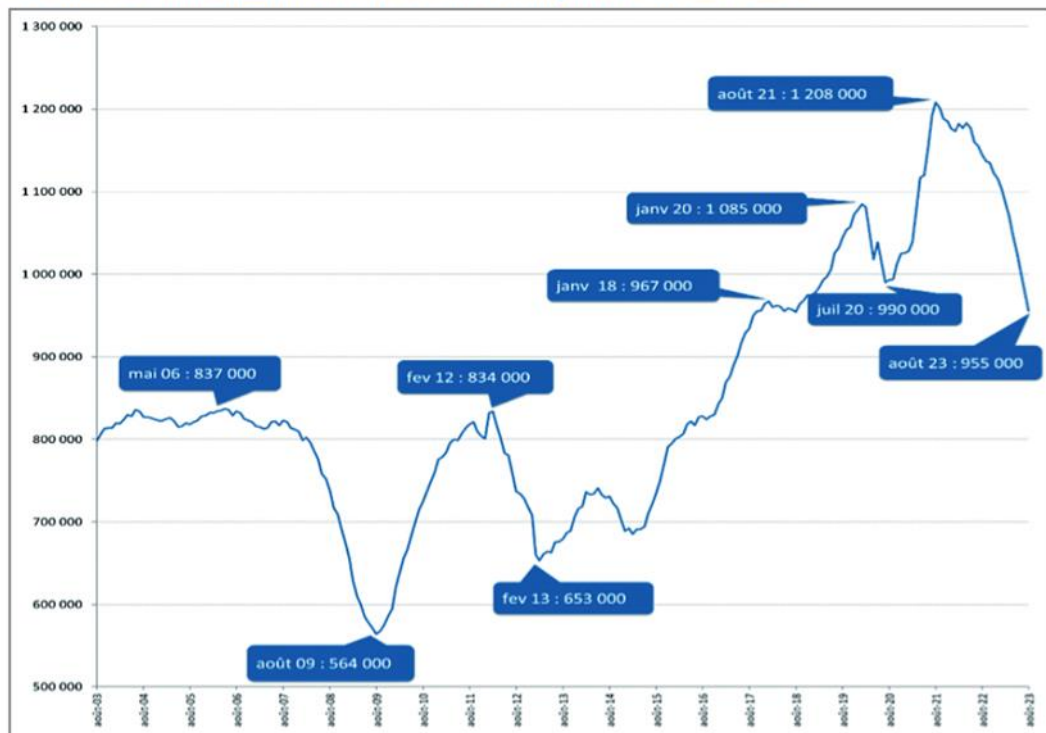
Ainsi, en tenant compte de l'ensemble des compensations, les impôts directs des ménages rapportent 48.17 M€ à la Ville.

	2023	2024	Ecart	
TF et THRS (chap 731)	42 542 000	44 098 143	1 556 143	Augmentation de 3.9% des valeurs locatives des bases d'imposition de TF et TH par rapport aux bases prévisionnelles 2023
Dotation de compensation au titre des exonération de TF	3 400 000	3 925 000	525 000	Dont compensation de l'exonération de 50% de la TF des locaux industriels
Rôles supplémentaires (chap. 731)	100 000	150 000	50 000	Moyenne de 2019 à 2022
Compensation TH locaux vacants	49 000	-		
TOTAL impôts directs + compensations	46 091 000	48 173 143	2 131 143	5%

En termes de taux, il convient de rappeler que ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 15 ans.

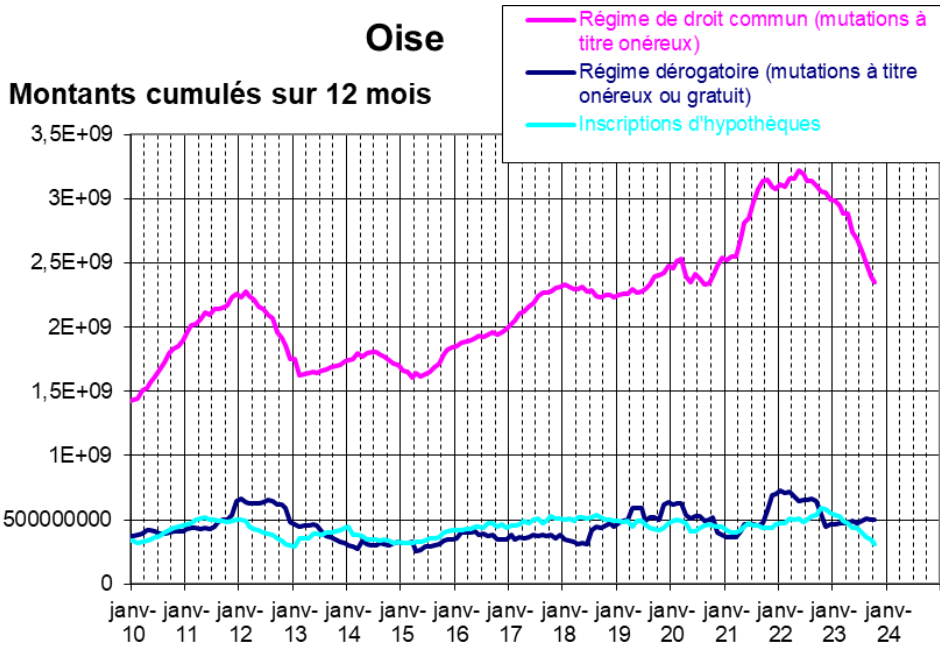
- **Les rôles supplémentaires** évalués à 150 k€ pour 2024. Les montants définitifs n'étant connus qu'en fin d'année, l'évaluation correspond à une moyenne des prévisions entre 2019 et 2022.
- **La taxe sur les pylônes électriques** pour 5 k€
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité** pour 1.1 M€. Pour rappel, en 2023, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCCFE a été remplacée par la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité TICFE. A compter de 2024, le montant correspondra au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2. Les quantités d'électricité n'étant pas encore connues, la prévision est faite par rapport à la notification 2023.
- **La taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO)** pour 1.5 M€. Depuis 2023, le secteur de l'immobilier connaît un fort ralentissement des ventes de biens.

Volumes de transactions en France (hors Mayotte) à fin août 2023



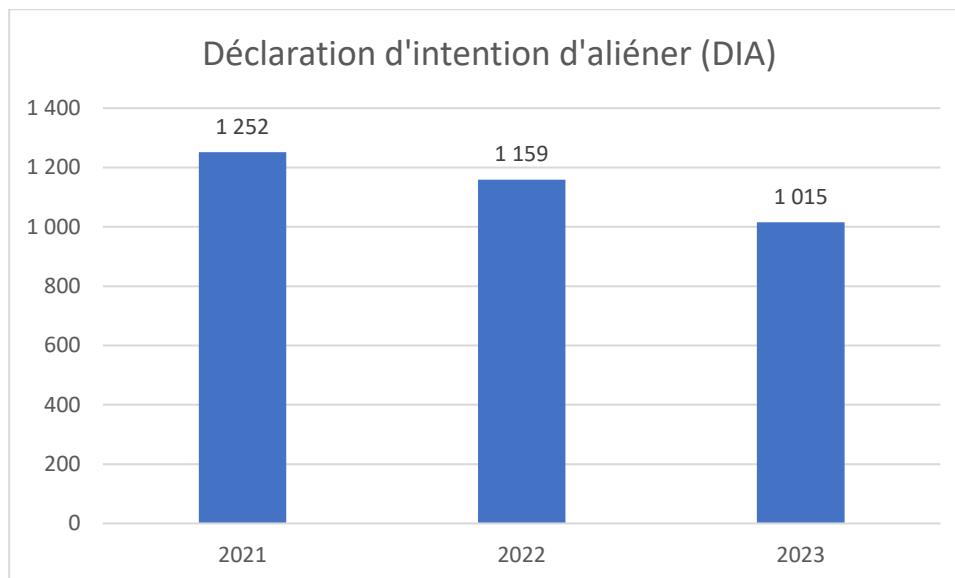
Source: IGEDD d'après DGFiP (MEDOC) et bases notariales

Cette tendance s'est aussi répercutée sur le département de l'Oise qui constate une baisse des droits de mutation.



Montants cumulés sur 12 mois des droits de mutation à l'échelle de l'Oise depuis
(Source SPF)

Au niveau de la Ville de Beauvais, les déclarations d'intention d'aliéner un bien, remplies par les propriétaires souhaitant vendre un bien immobilier dans une zone de préemption permettent de conforter ces hypothèses de baisse des transaction immobilières.

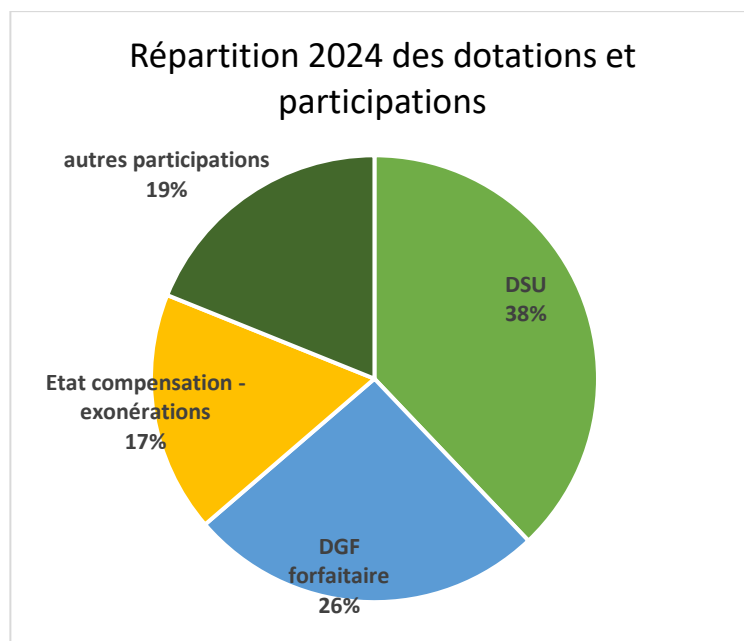


Cette tendance qui a débuté en 2023 avait déjà été anticipée au BP 2023. De ce fait, et au regard des moyennes entre 2019 et 2022 (1.65 M€), il est prévu de reconduire le montant du BP 2023.

- **La taxe sur la publicité extérieure** pour 400 k€. La prévision est stable et tient compte de la hausse des tarifs de 2023 mais aussi de la baisse constatée de la consommation.
- **Les droits de place** pour 102 k€ qui enregistrent une hausse de 15% afin de tenir compte de la fin de la crise sanitaire et de la reprise de la fréquentation des marchés par les commerçants.

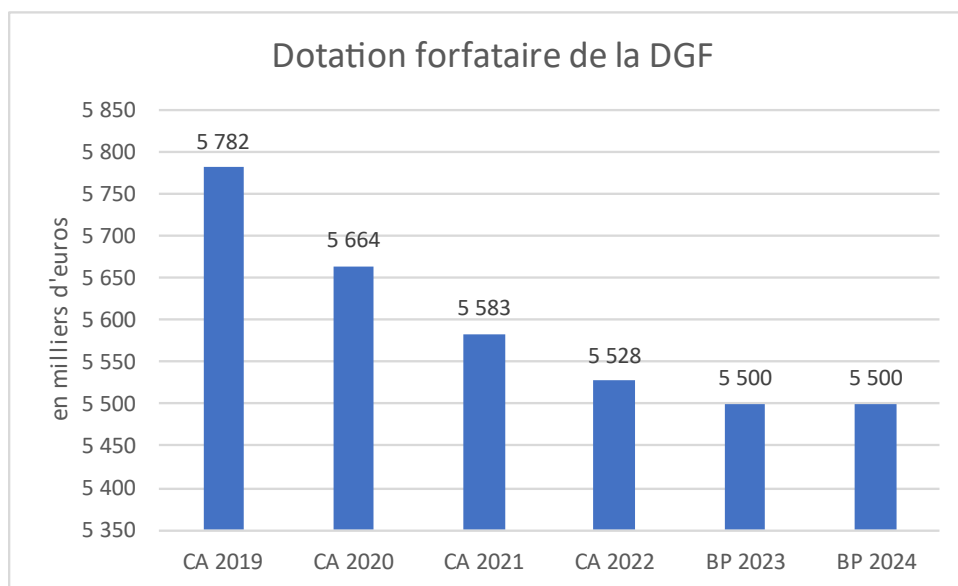
1.1.2- Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire totalise 22,53 M€ contre 20,66 M€ au BP 2023, et représente 24 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est composé des éléments suivants :



Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'État est la dotation forfaitaire dont l'évolution est la suivante :

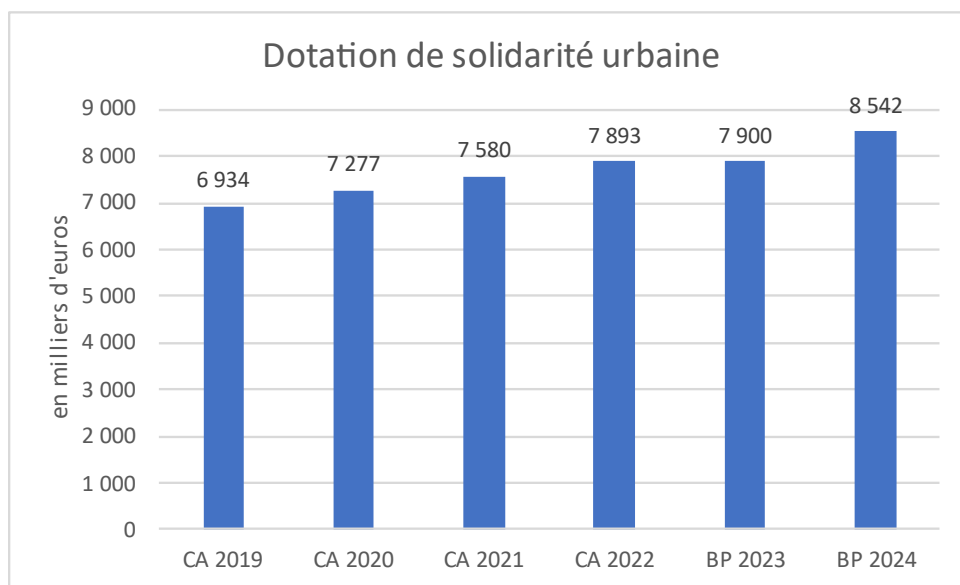


L'hypothèse retenue pour 2024 est une stabilité en raison de l'enveloppe nationale qui reste la même que l'année précédente.

Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'État est la DSUCS. Ce concours a progressé de la

manière suivante ces dernières années :



Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

Rappelons que depuis 2012, le classement de Beauvais issu de cet indice synthétique a un impact sur le montant de la contribution au FPIC (exonération).

Le PLF 2024 prévoit un abondement supplémentaire de 90M € de la DSU, en ce sens nous avons retenu une augmentation de 4%.

La dotation nationale de péréquation

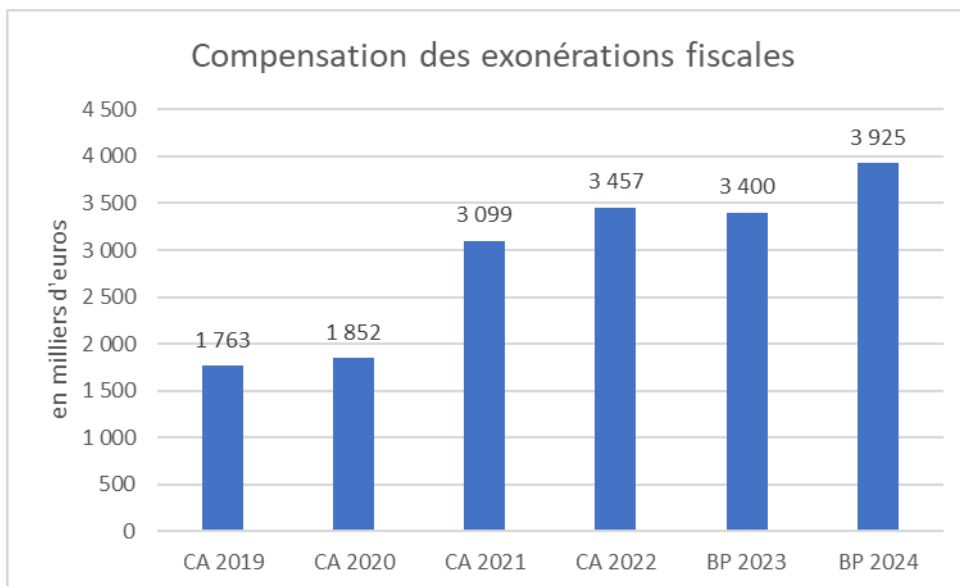
Depuis 2019, l'évolution est en moyenne de 20%. La même tendance est reprise pour 2024.

Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser :

- Les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation sur le foncier bâti ou non bâti
- et depuis la réforme fiscale de 2022 la réduction de 50% des bases fiscales de TF et de CFE des entreprises industrielles.

L'évolution anticipée est la suivante :



Seule la part de compensation des exonérations de taxes foncières liée à la réduction de 50% de la valeur locative des établissements industriels suit l'ICPH qui devrait évoluer de 4% en 2024. Ainsi cette compensation devrait atteindre 3.31 M€ contre 3.18 M€ en 2023. Les autres compensations sont conservées au même niveau que la notification 2023. Le total de l'ensemble des compensations est donc estimé à 3 925 442 €, arrondi ici à 3 925 000 €.

A noter que la commune de Beauvais a voté une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) le 25/09/2008. Elle a ainsi perçu un produit jusqu'en 2012. A compter de 2013, ce produit a été remplacé par une dotation fixe annuelle de 49 321 €. En effet, la Ville fait partie des territoires sur lesquels s'applique la TLV perçue par l'ANAH (cf décret 2013-392 du 10 mai 2013) ; TLV exclusive de la THLV a perçu en compensation une de 49 321 € car la commune. Or, la TLV est exclusive de la THLV. Depuis le décret 2023-822 du 25 août 2023 modifiant le décret de 2013, la commune ne fait plus partie de la liste, et n'est donc plus considérée comme une "zone tendue". De ce fait, en 2024, la commune ne percevra plus l'allocation compensatrice "THLV" (perte de produit de 49 321 €). Elle peut en revanche voter un taux de THLV par délibération prise avant le 01/10/N pour application en N+1. Une délibération pourra être prise en 2024, pour application en 2025.

1.1.3- Chapitre 70 – Produits des services

Les produits de service sont évalués à 5 M€ et restent stables par rapport à 2023. On peut tout de même noter les évolutions suivantes :

- Baisse de 165 000 € des redevances et recettes d'utilisation du domaine (art 703xx). Cette évolution est due surtout à la redevance de stationnement dorénavant perçue directement par le concessionnaire de la nouvelle concession de service public (CSP).
- Augmentation de 186 000 € des remboursements effectués par des tiers (art 708xx). Les recettes de mutualisation en font partie.
- Augmentation de 52 000 € des redevances usagers (art 706xx) ce qui représente une variation de près de 3% : Les différentes recettes usagers se traduisent ainsi :

Nature	Domaine	BP 2023	BP 2024	Variation
7062	Culture	22 500	21 200	-1 300
70631	Sports	10 200	13 200	3 000
70632	Loisirs	670 000	619 500	-50 500
7066	Social	251 417	268 449	17 032

7067	Enseignement	1 005 938	1 006 000	62
70684	Archéologie	25 813	70 572	44 759
706888	Autres	70 400	109 000	38 600
Total général		2 056 268	2 107 921	51 653

- La Délégation de service public prévue sur le plan d'eau du Canada explique, pour partie, la diminution des recettes « **Loisirs** » puisque le délégataire percevrait directement les recettes
- La variation des recettes à caractère **social** s'explique par l'augmentation des recettes des crèches
- L'augmentation des recettes « **archéologie** » provient des montants versés par la DRAC au titre des redevances d'archéologie préventive au vu des diagnostics réalisés
- La partie « Autres », couvre aussi le domaine archéologique, et est liée à la refacturation, aux opérateurs privés ou publics des chantiers de fouilles prévues en 2024.

1.1.4- Autres chapitres de recettes

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » atteint près de 1,8 M€ contre 600 000€ au BP 2023 soit une augmentation de plus de 1M€ qui correspond à la perception de la prime CEE (économie d'énergie) perçue grâce au contrat de performance énergétique.

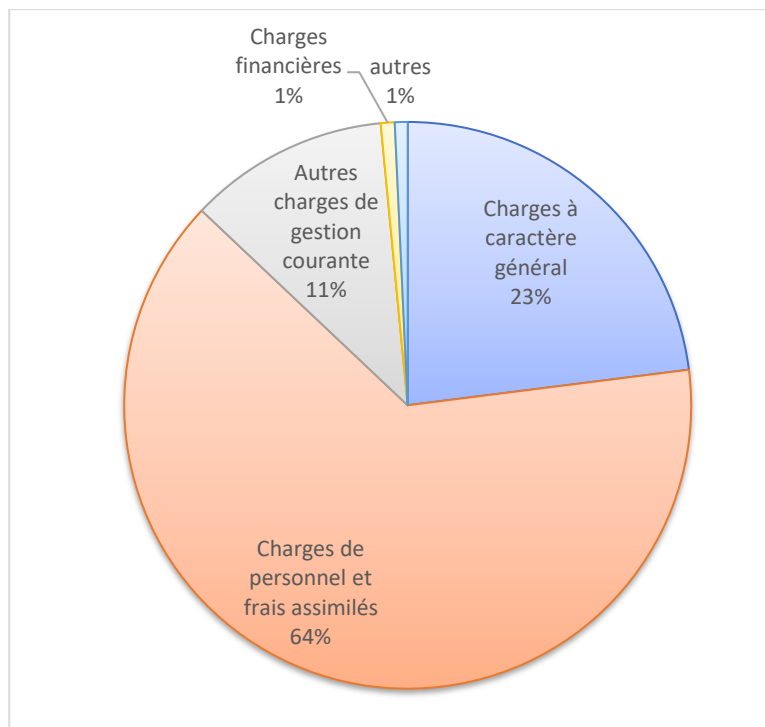
Le chapitre 013 regroupe les remboursements effectués par la CPAM, assurance du personnel, et organismes sociaux, et augmente de 1.39 % au vu des réalisés des années précédentes.

Le chapitre 042 qui correspond aux mouvements d'ordre entre section, enregistre chaque année les amortissements des subventions d'équipement perçues (338 000 €), et prévoit une prévision de 260 K€ d'affectation en section d'investissement sur différents travaux réalisés en régie par la ville.

1.2- Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP24/BP23
011	Charges à caractère général	19 396 823	19 630 856	1,21%
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 302 521	54 683 868	6,59%
014	Atténuation de produits	16 500	23 500	42,42%
65	Autres charges de gestion courante	8 767 627	9 750 544	11,21%
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	585 893	574 884	-1,88%
66	Charges financières	1 135 500	675 752	-40,49%
67	Charges spécifiques	44 500	24 300	-45,39%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	80 000	0	-100,00%
023	Virement à la section d'investissement	2 981 060	3 703 351	24,23%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 382 972	6 382 982	0,00%
Total dépenses de fonctionnement		90 678 396	95 450 037	5,26%

D'où une répartition par chapitre de dépenses réelles :



1.2.1- Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général totalisent 19,63M€ contre 19,37 M€ en 2023, soit une hausse maîtrisée de 234 000 € (+1,21%). Les commentaires ci-dessous concernent les dépenses les plus impactantes pour la collectivité.

- Les fluides (art 6061x) pèsent près du quart des dépenses de ce chapitre avec 4,7 M€, soit une diminution de 17% par rapport au BP 2023. C'est essentiellement l'électricité qui enregistre la plus importante baisse (-952 000 €). En effet, en 2023, les incertitudes importantes sur les évolutions des prix du gaz et de l'électricité avaient incité à prévoir des crédits importants sur ces lignes budgétaires. En 2024, la situation étant beaucoup moins tendue, la prévision s'est faite par rapport aux dépenses réalisées en 2023 avec une marge en moyenne de 2%. En Revanche, on note une baisse des prix du gaz qui contribue à améliorer ce poste de dépenses.

Les dépenses de carburant sont quant à elles prévues en diminution de 67 000 €.

- Les denrées alimentaires, surtout celles de l'UPC, sont également un poste important de dépenses avec 1,7 M€, en augmentation de 35 000 €. La Ville poursuit son engagement auprès des familles en maintenant non seulement le demi-tarif cantine malgré l'inflation qui frappe les achats (19% entre janvier et juillet 2023), mais aussi la qualité des denrées avec une composante bio à chaque goûter (190 000 goûters/an) et lors des repas du midi (500 000 repas / an) ainsi que des produits labellisés AOP, AOC et Label rouge. Par ailleurs, la Ville poursuit le dispositif des petits déjeuners dans les écoles REP (25 000 prévus en 2024).
- L'achat des vêtements de travail peut être diminué de 31 000€ compte tenu des réalisations 2023. Le montant 2024 prévoit tout de même une marge de manœuvre de 9%

- Les prestations (art 611) atteignent 3,29 M€ et sont en augmentation de 486 000 € soit +17%.
 - ✓ Certaines nouvelles dépenses sont prévues pour des événements exceptionnels :
 - Jeux Olympiques pour : 197 000 €
 - 800 ans de la cathédrale : 69 000 €
 - Manifestations sportives (finale de la coupe de France de pétanque, coupe du monde d'escrime): + 123 000 €
 - Budget participatif : + 50 000 € (et autant en investissement, soit un total de 100 000 €).
 - ✓ Certaines augmentations proviennent d'obligations contractuelles telles que la DSP « fourrière animale » conclue en 2023 pour un montant total de 204 000 € (+ 101 000 €)
 - ✓ D'autres proviennent de la volonté d'agir encore plus auprès de nos habitants :
 - Service jeunesse : + 40 000€ pour renforcer les actions en faveur de l'employabilité des jeunes et de l'orientation scolaire dans le cadre du plan action Jeunesse
 - La hausse de 50 000 € des dotations aux écoles maternelles et primaires pour notamment le projet sur l'inclusion.
 - Plan de lutte contre les discriminations : 50 000 €.
 - ✓ Parallèlement, les crédits de prestations ponctuelles réalisés en 2023 ne sont logiquement pas reconduits tels que l'AMO pour la future DSP du plan d'eau ou pour celle du stationnement
- Les locations (art 613xx) augmentent fortement (307 000 € +40%) et atteignent 1 M€ du fait notamment :
 - ✓ De la location de la totalité du bâtiment de la MSIH à l'agglomération pour un montant de 122 000 €. L'objectif étant de créer une maison des associations dans ce bâtiment ;
 - ✓ De la location de matériel pour les manifestations liées aux jeux olympiques et autres manifestations sportives (115 000 €) ;
 - ✓ Location pour y installer un office du commerce (61 000 €).
- Les charges d'entretien et de réparation (art 615xx) diminuent de 236 000 € mais restent un poste important de dépense avec 2,19M€. Ces frais couvrent la maintenance des bâtiments, des terrains et des équipements. Cette diminution est possible compte tenu des réalisations des années précédentes et du renouvellement des équipements.
- Les études et recherches (617xx) enregistrent une hausse de 136 000€ et s'établissent à 287 350 €. On note :
 - ✓ Les études Faune et Flore pour 30 k€ nécessaires à tout projet d'aménagement
 - ✓ Les études sur les copropriétés pour 40 k€
- Le service de la Petite Enfance a prévu l'achat de berceaux supplémentaires portant ainsi le nombre de berceaux réservés aux Beauvaisiens à 26 dont 5 réservés aux agents de la Ville et de la CAB pour un total de 135 k€.
- Les lignes consacrées à la communication (623xx) augmentent de 2,8 % pour atteindre un montant de 800 000 €. Le coût des matières premières en général et celui du papier en particulier explique cette augmentation. Les crédits 2023 ont été insuffisants pour réaliser les divers supports de communication à destination des beauvaisiens.

1.2.2- Chapitre 012 – Charges de personnel

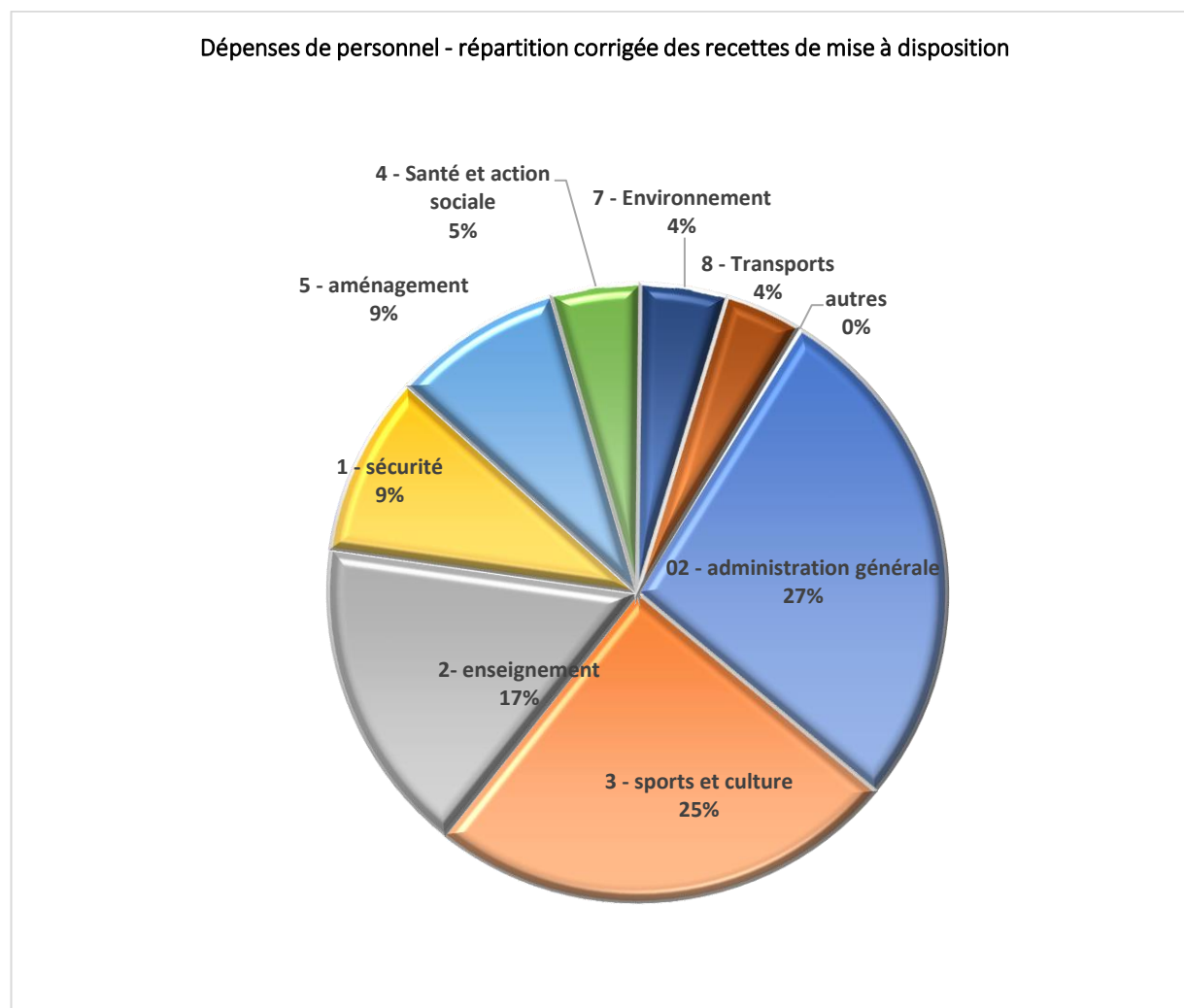
Les charges de personnel totalisent 54,68 M€. Elles sont constatées en augmentation de 6.58% (+ 3,4 M€).

Corrigée des recettes de mise à disposition de personnel le montant total atteint 52,5 M€ et une variation de + 6% (+ 3,1 M€).

La hausse des charges de personnel est la résultante à la fois des :

- Hausse de 1.5% du point d'indice décidée en juillet 2023 et qui se répercutera sur 12 mois en 2024, soit une hausse de 308 k€ / BP 2023
- Revalorisation des grilles des agents de catégorie B et C en juillet 2023. L'application de cette mesure sur une année engendre une augmentation de + 36 k€ / BP 2023
- Attribution de 5 points d'indice au 01/01/2024 : + 357 k€
- Décision d'augmenter l'IFSE au 01/01/2024 pour tous les agents (70€ par mois pour les agents de catégorie C et 50€ par mois pour les agents de catégorie A et B) : + 946 k€
- Application des tickets restaurant mis en œuvre en 08/2023. En 2024, la dépense est à prévoir sur 12 mois avec une montée en puissance du dispositif estimée à 5% d'adhésions supplémentaires, soit une hausse de 227 k€ / BP 2023
- Hausse du taux d'accident du travail : + 250 k€
- Hausse de 1% de la CNRACL : + 200 k€
- Evolutions liées aux promotions, avancements et des créations de postes.

Les charges de personnel peuvent être réparties selon les secteurs d'activité.



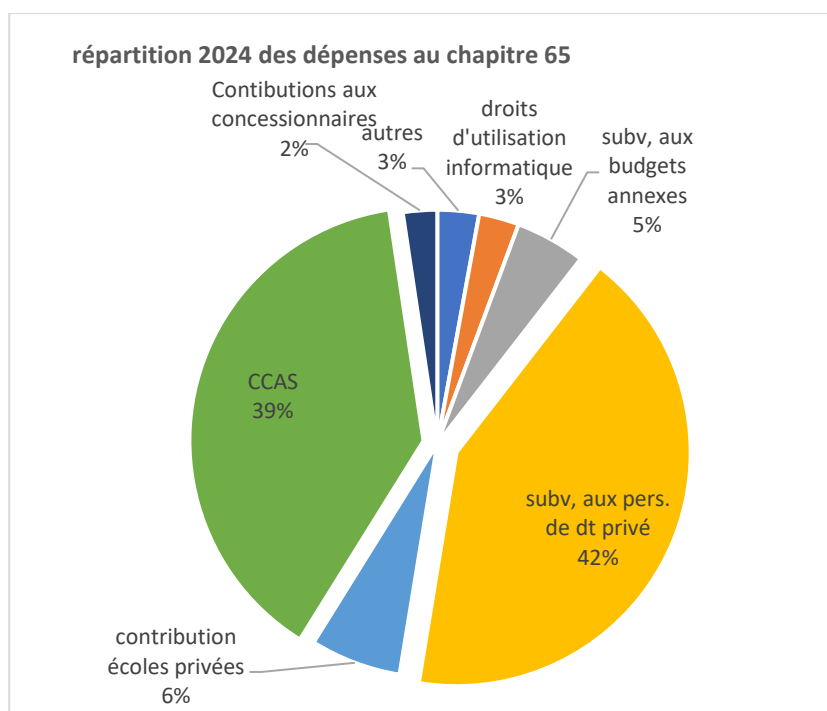
1.2.3- Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire concerne des remboursements de fiscalité (dégrèvements FPS, taxes foncières des jeunes agriculteurs, ...) à hauteur de 23.500€.

1.2.4- Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante totalisent 9,766 M€, en augmentation de 998 k€ (+ 11%) par rapport au BP 2023

La répartition de ces charges est la suivante :



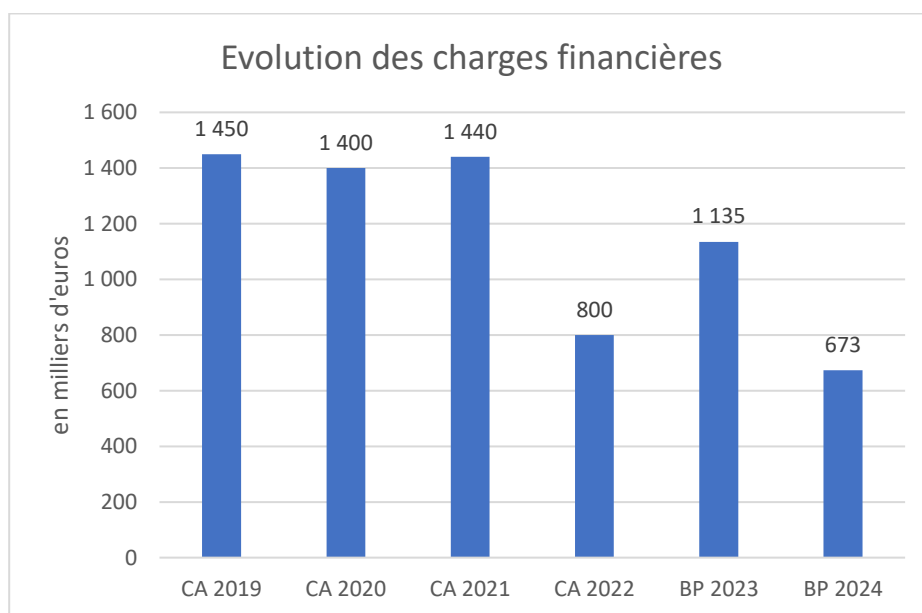
- Les subventions aux associations représentent la plus grosse part de ces dépenses avec un total de 4 M€ en augmentation de 10% (+357 K€), les points les plus remarquables sont :
 - Les subventions dans le domaine sportif qui augmentent de 161 K€ pour atteindre un montant de 1 M€ pour financer l'accompagnement des politiques sportives : triathlon, coupe du monde d'escrime, festival de break dance avec la délégation chinoise ;
 - La culture qui atteint 847 k€ et une augmentation de 98 k€ liée à la célébration des 800 ans de la cathédrale ;
 - Les subventions aux associations de personnel : COS et syndicats voient leurs subventions augmenter de 13 k€ et atteindre un total de 256 k€ ;
 - Le reste des subventions reste stable, un poids important est alloué à la petite enfance et au financement des crèches avec 953 k€. Les subventions diverses accordées annuellement (associations d'anciens combattants, jardins familiaux, comités des

fêtes, écume du jour, Sosie ...) atteignent un montant de 723 k€.

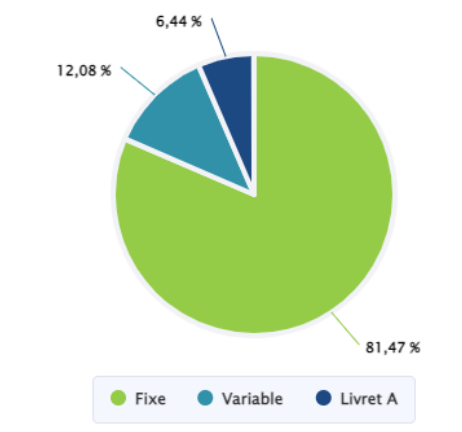
- La subvention annuelle du CCAS est fixée à 3,7M€ en hausse de +300k€ pour financer l'évolution du règlement municipal d'action sociale. Avec désormais 40 dispositifs (dont 9 nouveaux), la première ambition de ce nouveau plan est d'apporter à l'ensemble de la population beauvaisienne une protection de son pouvoir d'achat pour amortir l'impact du contexte inflationniste sur la vie quotidienne des ménages.
- La contribution obligatoire aux écoles privées pour un montant de 551 k€, identique à celui de 2023
- La subvention d'équilibre au budget annexe Elispace (+ 240 519 €) pour atteindre un total de 665 733 €. Cette évolution correspond à la mise en place de l'amortissement obligatoire du bâtiment dit « productif de revenus » ;
- Le versement de 357 k€ pour le délégataire de la patinoire correspondant à 150 k€ d'achats de créneaux mis à disposition des clubs de hockey et de patinage et à la couverture de la hausse des charges d'électricité sur le fondement de l'imprévision conformément à l'avis du conseil d'Etat du 15/09/2022 et à la circulaire Borne du 29/09/2022.
- Les « droits d'utilisation informatique » couvrent, pour 228 k€ les droits d'accès aux logiciels métiers
- La partie « Autre » pour 217 k€ permet notamment de financer diverses charges comptables (admission en non-valeur par exemple)

1.2.5- Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières budgétées totalisent 673,4 k€ contre 1,135M€ au BP 2023, et concernent les intérêts de la dette estimés en fonction des tableaux d'amortissement des emprunts souscrits. La baisse des charges financières s'explique par l'arrivée à échéance de 3 emprunts fin 2023 et de 2 autres en 2024.



Le taux moyen au 01/01/2024 est de 2.09%. Il provient d'une structure de la dette constituée à plus de 81% de taux fixe.



1.2.6- Autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 6586 est un nouveau chapitre de la M57 et distingue les « frais de fonctionnement des groupes d'élus » prévus en 2024 pour un montant de 575 k€ (soit 0.67% des dépenses réelles de fonctionnement).

Les « charges spécifiques » du chapitre 67 permettent surtout d'annuler les recettes sur exercices antérieurs. Le montant de 24 K€ est une réserve qui n'a pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire.

Le chapitre 042, d'un montant total de 6,38M€ est dévolu aux dotations aux amortissements et est stable par rapport à 2023.

Quant au virement en faveur de la section d'investissement, il atteint quant à lui 3,7 M€ contre 3 M€ en 2023, en augmentation de 24%.

2. 'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget primitif 2024 atteint 51,76M€ contre 51,35 M€ en 2023.

2.1- Les ressources d'investissement

		BP 2023	BP 2024	BP24/BP23
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 520 000	6 200 000	12,32%
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 876 000	11 393 010	4,75%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	23 330 365	23 515 243	0,79%
20-23	Recettes d'équipement	200 000		-100,00%
27	Autres immobilisations financières	925 000	0	-100,00%
45	Opérations pour compte de tiers	30 000	5 000	-83,33%
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 000	60 000	-88,24%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 981 060	3 703 351	24,23%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 382 972	6 382 982	0,00%
041	Opérations patrimoniales	600 000	500 000	-16,67%
Total recettes d'investissement		51 355 397	51 759 586	0,79%

2.1.1- Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 6M€ en 2024 et se décompose en :

- 5,8 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA pour les dépenses éligibles prévues au présent budget.
- 400 k€ de taxe d'aménagement (TA), prévision en hausse de 100 K€ par rapport à 2024

2.1.2- Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Ce chapitre enregistre 11,3 M€ de subventions d'investissement dont 300 K€ de reversement par l'Etat du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le niveau particulièrement élevé des subventions d'investissement budgétées ici est à rapprocher du programme général d'investissement développé plus loin.

Les 11 M€ de subventions à percevoir sont soit calculées en proportion des dépenses inscrites au présent budget, puis ajustées au vu des avances déjà perçues, ou bien font suite au recensement des avances à percevoir.

Elles comprennent notamment :

- 5,6 M€ pour le financement de la restructuration de la piscine Bellier dont 2,7 M€ de l'Agglomération du Beauvaisis. Cet équipement sera transféré à l'agglomération en 2024 ;
- 3,56 M€ dans le cadre du renouvellement Urbain des quartier Argentine et St Lucien
- 1,4 M€ pour la Réhabilitation du quadrilatère.

2.1.3- Chapitre 16 – Emprunts

S'agissant de l'emprunt d'équilibre, le montant retenu dans le cadre du budget primitif est de 23,49 M€, en hausse de 172 K€ par rapport au BP 2023.

Comme chaque année, ce montant constitue une enveloppe maximale dont le niveau effectif sera revu à la baisse pour tenir compte de l'affectation des résultats 2023, et du montant des réalisations budgétaires.

2.1.4- Autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Hormis le prélèvement sur la section de fonctionnement et les mouvements d'ordre des dotations aux amortissements déjà évoqués qui constituent des recettes d'investissement, on trouve :

- Chapitre 041 : mouvements d'ordre à l'intérieur de la section pour 500k€ (montant identique en dépenses et recettes) devant permettre la réimputation sur comptes définitifs des avances consenties dans le cadre des marchés publics.

- Chapitre 024 : produit des cessions d'immobilisations estimées à 60k€ (ventes aux enchères de véhicules ...).

2.2- Les dépenses d'investissement

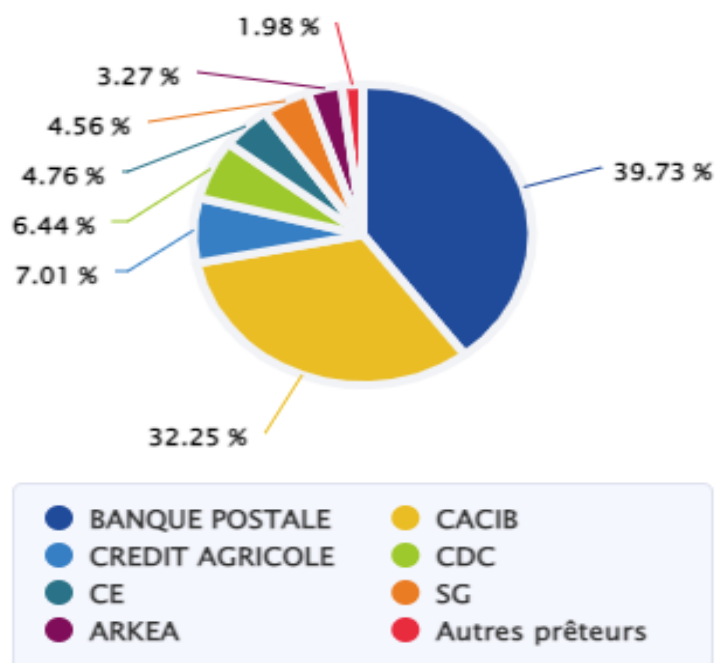
		BP 2023	BP 2024	BP24/BP23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 269 300	2 541 350	100,22%
204	Subventions d'équipement versées	605 906	769 853	27,06%
21	Immobilisations corporelles	14 476 426	15 431 331	6,60%
23	Immobilisations en cours	1 312 932	2 953 486	124,95%
	Opérations d'équipement	25 415 847	22 668 000	-10,81%
	--Total des dépenses d'équipement --	43 080 411	44 364 020	2,98%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 047 000	6 246 580	-11,36%
26	Participations et créances rattachées		2 100	
27	Autres immobilisations financières		43 900	
	--Total des dépenses financières --	7 047 000	6 292 580	-10,71%
45	Opérations pour compte de tiers	30 000	5 000	-83,33%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	597 986	597 986	0,00%
041	Opérations patrimoniales	600 000	500 000	-16,67%
	Total dépenses d'investissement	51 355 397	51 759 586	0,79%

2.2.1- Chapitre 16 Emprunts et assimilés

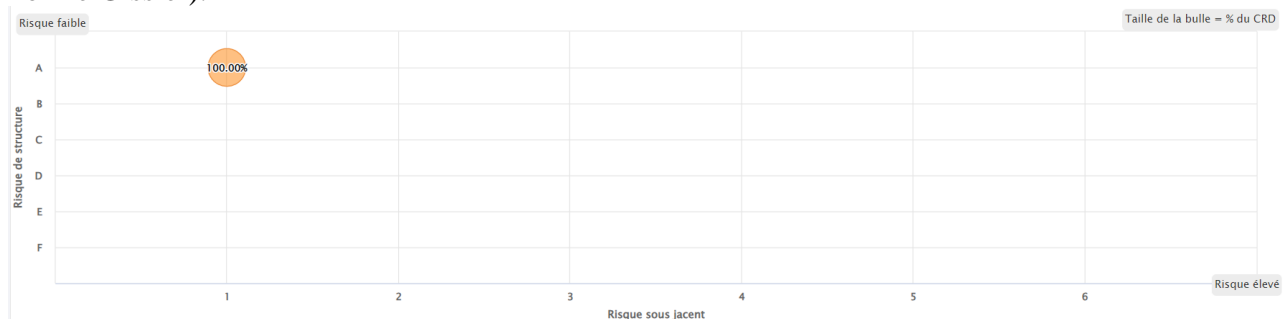
La Ville poursuit son désendettement et prévoit ainsi de rembourser 6 204 651 M€ en 2024.

Au 01/01/2024, le capital restant dû s'élève à 37.14 M€ avec une durée de vie résiduelle de 8 ans et 2 mois et une durée de vie moyenne de 4 ans et 3 mois.

Comme indiqué dans le paragraphe relatif aux charges financières, la dette de la Ville est essentiellement composée d'emprunts à taux fixe (81.62%) répartis sur plus de 7 établissements bancaires.

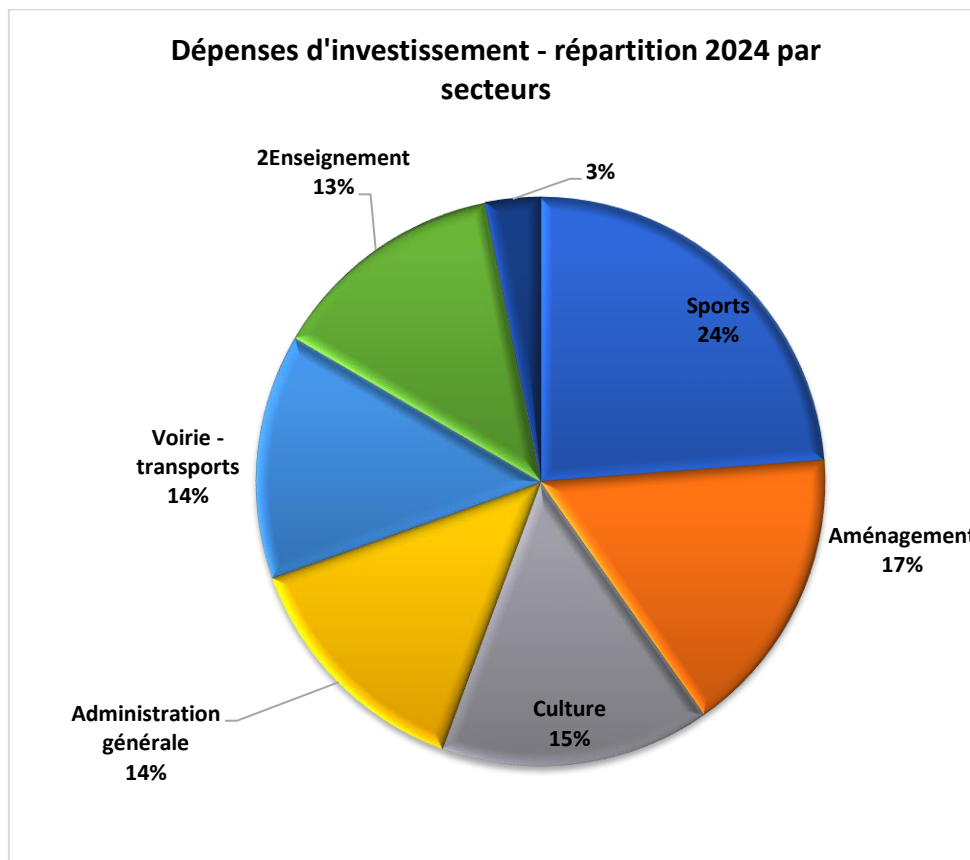


la dette de la Ville est composée à 100% de taux non structurés et sans risque (indice 1A selon la norme Gissler).



2.2.2- Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d'équipement

Ces chapitres totalisent 44,36 M€ contre 43 M€ inscrits au BP 2023, en hausse de 2,98%.



Les sports est le premier poste de dépenses avec 10,55 M€ et notamment :

- La fin des travaux de la restructuration de la piscine Bellier : 6 M€
- Les travaux sur les complexes de tennis Dassault/Kennedy : 1 M€
- La rénovation du gymnase Jean Moulin : 1,4 M€

Viennent ensuite les divers travaux d'aménagement de la ville pour 7,3 M€ avec surtout :

- La requalification des espaces publics en cœur de ville : 3,26 M€
- L'acquisition foncière auprès des bailleurs : 1,12 M€
- La préfiguration du Pôle d'échanges Multimodal : 970 000 €
- L'embellissement des espaces verts : 750 k€

En troisième poste de dépenses, se trouvent les travaux sur les équipements culturels (6,8 M€) avec les travaux sur le quadrilatère (5 M€), le soutien aux travaux à l'Asca (460 k€), les travaux de restauration des églises (200 k€) et la subvention d'équilibre au budget annexe de l'Elispace (280 k€). Les autres dépenses sont celle nécessaires à l'entretien de notre patrimoine telle la salle des mariages de l'hôtel de ville.

Les travaux destinés à l'administration générale (6,17 M€) sont ceux :

- Nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux : rénovation du centre technique municipal pour 400 k€, la rénovation des bâtiments et espaces de travail, l'équipement général de la collectivité et des agents.
- Destinés au bien-être de la population : 2 M€ pour la construction d'une salle des fêtes dans le quartier Argentine, aménagement des cimetières.

Les travaux de voirie et de transports (6,17 M€) participent aux travaux de requalification, d'aménagement, de circulation et d'enfouissement. 1,26 m€ sont prévus pour de déploiement des pistes cyclables et 500 K€ pour la trans'Oise.

Enfin, les travaux liés à l'enseignement (6 M€) sont ceux bénéficiant aux crèches et écoles, on peut

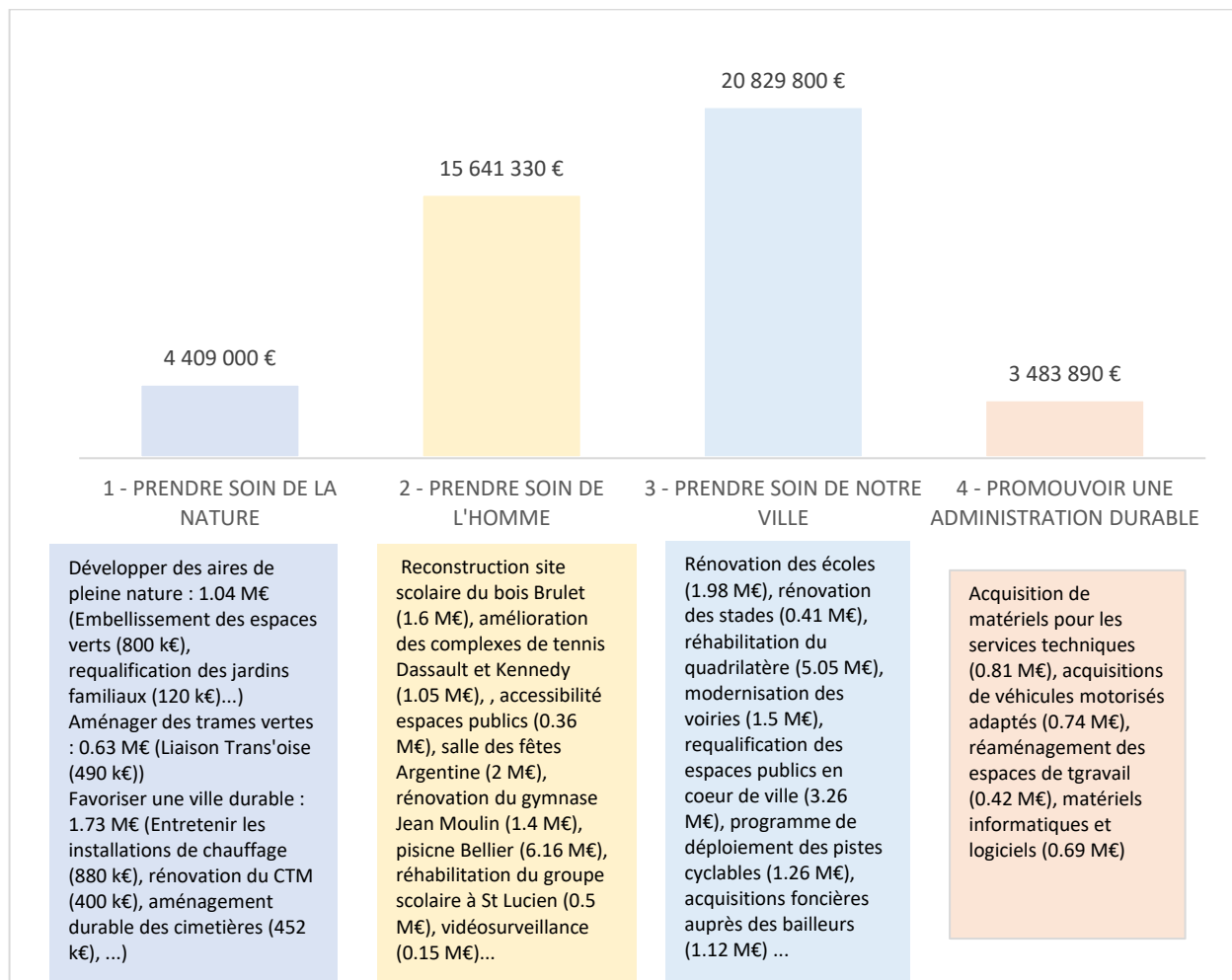
noter :

- 2 M€ proposés pour la rénovation des écoles
- 1,6 M€ pour la rénovation du site scolaire du bois Brûlet
- 700 K€ pour la construction du nouveau groupe scolaire Argentine
- 500 K€ pour la réhabilitation du groupe scolaire Grenouillère

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Intitulé	Total AP	CP réalisés au 31/12/2023	2024	Restes à financer
Centre Technique Municipal	4 000 000,00	98 951,59	430 000,00	3 471 048,41
Coeur de Ville Tranche 2	15 100 000,00	1 461 488,56	3 650 000,00	9 988 511,44
Etudes Pôle Multi Modal	400 000,00	98 628,01	20 000,00	281 371,99
Piscine Bellier	14 030 000,00	7 783 908,63	6 160 000,00	86 091,37
Quadrilatère Tranche 2	10 500 000,00	2 823 796,35	5 050 000,00	2 626 203,65
Salle des Fêtes Elispace	2 850 000,00	2 615 424,90	3 500,00	231 075,10
Aménagement Direction Prévention Sécurité	1 000 000,00	53 124,49	40 000,00	906 875,51
Contrat d'exploitation de chauffage	2 900 000,00	829 457,12	880 400,00	1 190 142,88
Rénovation extension de l'ASCA	520 000,00	24 210,22	460 000,00	35 789,78
NPRU Argentine/St Lucien	79 922 000,00	6 578 654,84	7 378 000,00	65 965 345,16
Restauration Bois Brulet	1 660 000,00	57 989,23	1 600 000,00	2 010,77
Couverture Tennis Kennedy	1 100 000,00	9 138,00	1 050 000,00	40 862,00
Acquisitions de véhicules	4 248 000,00	379 698,25	740 000,00	3 128 301,75

Ci-dessous un histogramme présentant les dépenses d'investissement par objectifs de la PPI. Le tableau complet de la PPI vous est présenté ensuite.



Étiquettes de lignes	Somme de PPI voté au 01/01/20222	Somme de réalisé 2021-2023 (2023 estimatif)	Somme de BUDGET 2024	Somme de solde ppi 2025/2026
1 - PRENDRE SOIN DE LA NATURE	28 124 366	11 089 090	4 409 000	12 626 276
1.1 - Faire de Beauvais une ville jardin	15 513 989	5 975 053	2 474 100	7 064 836
1.1.1 - Développer des aires de pleine nature	9 224 027	4 165 501	1 042 000	4 016 526
1.1.2 - Aménager et animer les trames vertes	1 718 362	786 377	631 000	300 985
1.1.4 - Promouvoir l'eau dans la ville	4 571 600	1 023 175	801 100	2 747 325
1.3 -Eduquer à un environnement naturel	611 784	395 785	202 000	13 999
1.3.1 - Encourager les initiatives et les comportements durables	611 784	395 785	202 000	13 999
1.4 - Favoriser une ville durable	11 998 593	4 718 252	1 732 900	5 547 441
1.4.1 -Encourager le bas carbone	10 594 201	3 795 849	1 280 400	5 517 952
1.4.2 - Entretien durablement les espaces	1 404 392	922 403	452 500	29 489
2 - PRENDRE SOIN DE L'HOMME	74 675 402	25 716 208	15 641 330	33 317 864
2.1 - Encourager la bienveillance et la citoyenneté	8 225 312	2 748 678	2 382 300	3 094 334
2.1.3 -Promouvoir une politique inclusive des personnes en situation de handicap	1 709 055	563 834	360 500	784 721
2.1.4 -Développer les services à la famille	6 516 257	2 184 843	2 021 800	2 309 614
2.2 -Favoriser l'accès à l'emploi	1 671 390	1 593 091	4 000	74 299
2.2.1 - Contribuer à l'équilibre emploi/formation pour les jeunes	39 084	34 352	4 000	732
2.2.2 - Encourager la création d'emplois	1 632 306	1 558 739	-	73 567

2.3 - Favoriser l'épanouissement et le bien-être	59 572 913	19 920 623	12 763 030	26 889 260
2.3.1 - Rénover les équipements de proximité	41 936 129	18 035 591	11 935 500	11 965 038
2.3.2 - Disposer d'équipements et de services adaptés aux usages	16 104 885	1 532 277	500 000	14 072 608
2.3.3 - Encourager la jeunesse à s'épanouir, se divertir et s'éduquer	1 531 899	352 755	327 530	851 614
2.4 - Protéger les habitants	5 205 787	1 453 817	492 000	3 259 970
2.4.1 - Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	5 205 787	1 453 817	492 000	3 259 970
3 - PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	70 769 037	24 005 895	20 829 800	25 933 342
3.1 - Embellir la ville et promouvoir de nouvelles mobilités	41 808 869	12 591 463	9 318 986	19 898 420
3.1.1 - Aménager l'espace urbain	32 291 767	10 175 289	4 120 000	17 996 478
3.1.2 - Mettre en valeur l'espace public	5 568 282	551 418	3 558 986	1 457 878
3.1.3 - Promouvoir une politique vélo ambitieuse	1 713 500	739 355	1 300 000	325 855
3.1.4 - Partager l'espace public	2 235 320	1 125 402	340 000	769 918
3.2 - Entretenir durablement le patrimoine communal	10 264 281	3 847 797	4 089 713	2 326 771
3.2.1 - Rénover les équipements vieillissants	8 871 498	3 670 994	3 749 713	1 450 791
3.2.2 - Rénover le patrimoine historique	1 392 783	176 803	340 000	875 980
3.3 - Assurer un développement harmonieux de la Ville	5 926 981	1 180 903	1 610 001	3 136 077
3.3.1 -Réconcilier économie et écologie	5 035 431	666 225	1 440 001	2 929 205
3.3.2 - Développer l'offre de loisirs	891 550	514 678	170 000	206 872
3.4 - Créer et soutenir les manifestations et les événements fédérateurs	551 584	200 344	106 100	245 140
3.4.1 - Animer la ville	551 584	200 344	106 100	245 140
3.5 - Promouvoir une ville attractive, accueillante et équitable	12 217 322	6 185 388	5 705 000	326 934
3.5.1 -Promouvoir les équipements rayonnants	11 092 356	5 632 798	5 510 000	50 442
3.5.2 -Se fédérer et obtenir la labellisation des actions reconnues	80 000	-	-	80 000
3.5.3 - Encourager la ville intelligente et connectée	1 044 966	552 590	195 000	297 376
4 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE	15 408 794	5 511 132	3 483 890	6 413 772
4.1 - Garantir la santé des agents et leur sécurité au travail	3 579 572	2 096 537	1 347 750	135 285
4.1.1 -Développer une politique de prévention	191 900	85 523	40 000	66 377
4.1.2 - Garantir la sécurité pour tous	3 387 672	2 011 014	1 307 750	68 908
4.2 - Contribuer à la préservation de l'environnement	5 635 582	1 296 339	841 940	3 497 303
4.2.1 - Renouveler le parc de véhicules et de logements de fonctions	5 635 582	1 296 339	841 940	3 497 303
4.3 - Améliorer la qualité de vie au travail	2 986 740	1 100 611	600 700	1 285 429
4.3.1 - Aménager les espaces de travail	2 986 740	1 100 611	600 700	1 285 429
4.4 - Collectivité attractive	3 206 900	1 017 645	693 500	1 495 755
4.4.1 -Développer les nouvelles technologies	3 206 900	1 017 645	693 500	1 495 755
Total général	188 977 599	66 322 325	44 364 020	78 291 254

2.2.3- Autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement

Le chapitre 45 « Travaux pour compte de tiers » d'un total de 5 k€ permet au maire d'agir en lieu et place de propriétaires, pour leur compte et à leurs frais, dans le cadre d'une procédure de péril

imminent ou autres interventions effectuées d'office après mise en demeure. Le remboursement est prévu pour un montant identique en recettes d'investissement.

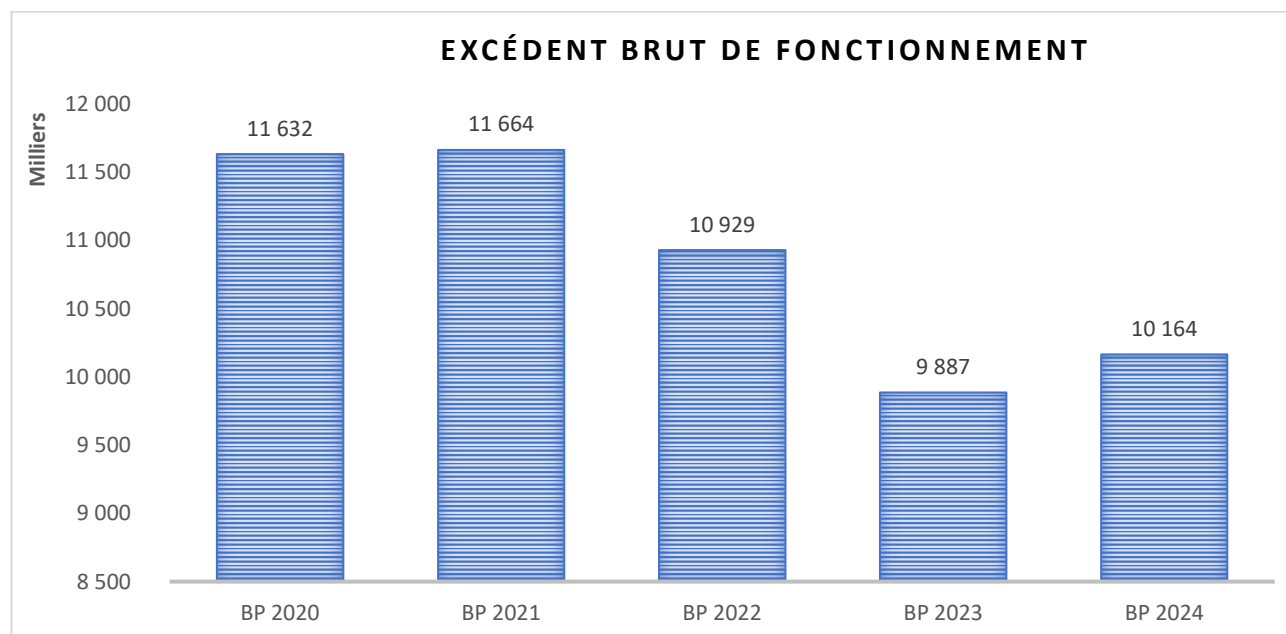
Le chapitre 040 « Opération d'ordre entre section » permet d'amortir les subventions d'équipement reçues pour 338 k€, et d'inscrire 260 k€ pour les travaux en régie réalisés en fonctionnement à transférer en section d'investissement.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » constate 500 k€ de mouvements d'ordre déjà évoqués en lien avec les recettes d'investissement pour la réimputation des avances marchés.

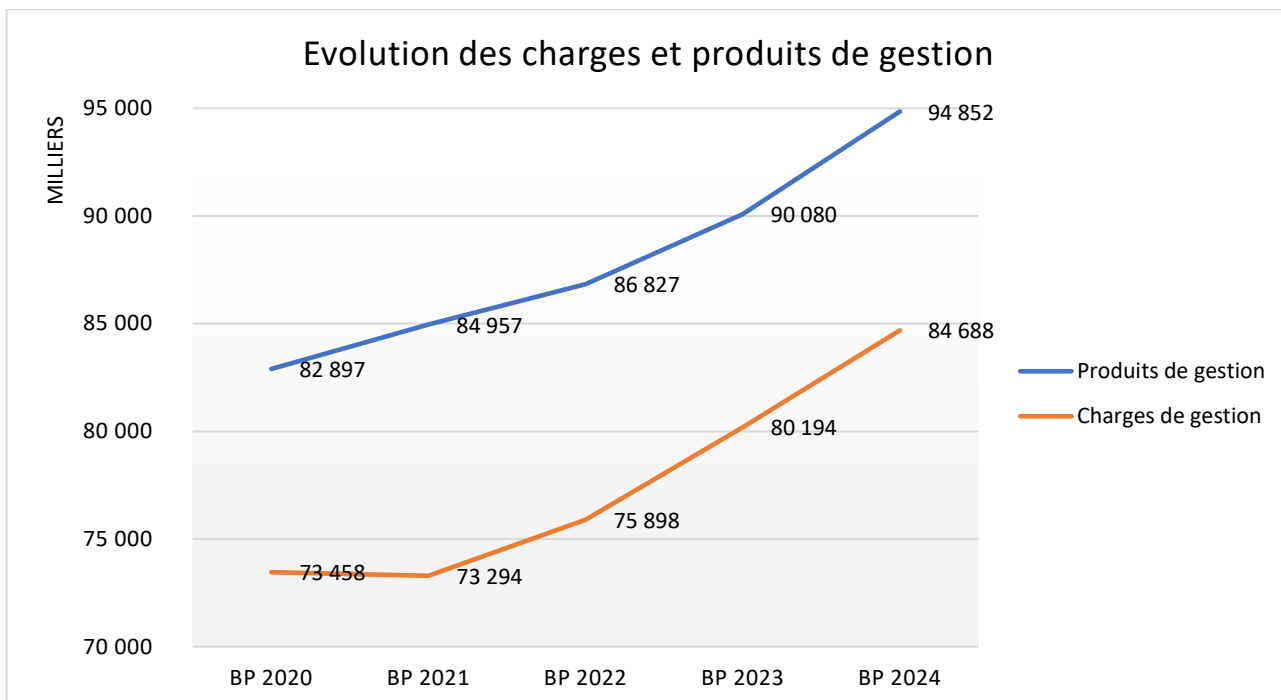
3. L'EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS

Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de la commune. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

Tout d'abord, il convient de réaliser un focus sur l'excédent brut de fonctionnement. Il s'agit de l'épargne de gestion courante, c'est-à-dire hors éléments financiers et exceptionnels. Le maintien de l'autofinancement brut prévisionnel est d'abord fonction de la stabilité de l'excédent brut de fonctionnement. Celui-ci progresse de 2.65%.

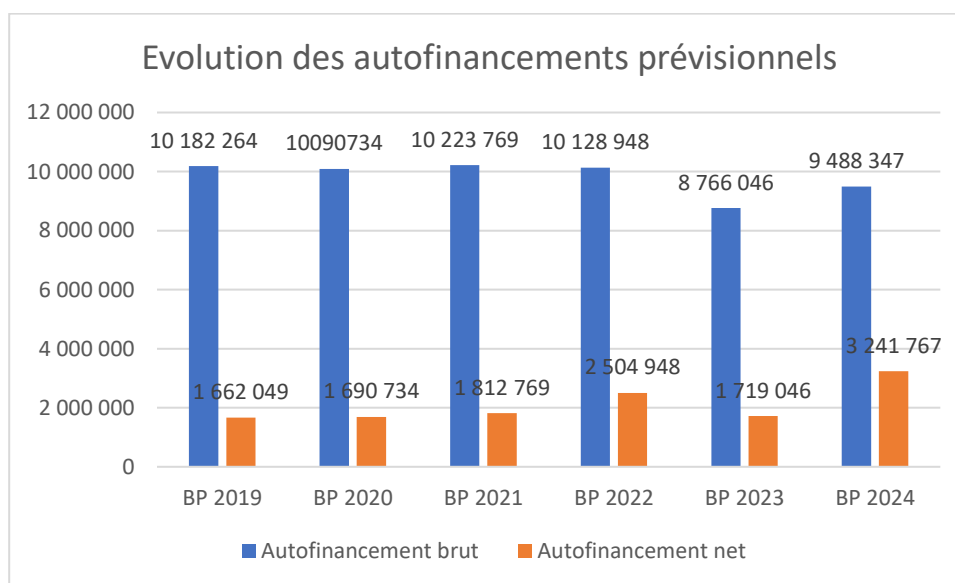


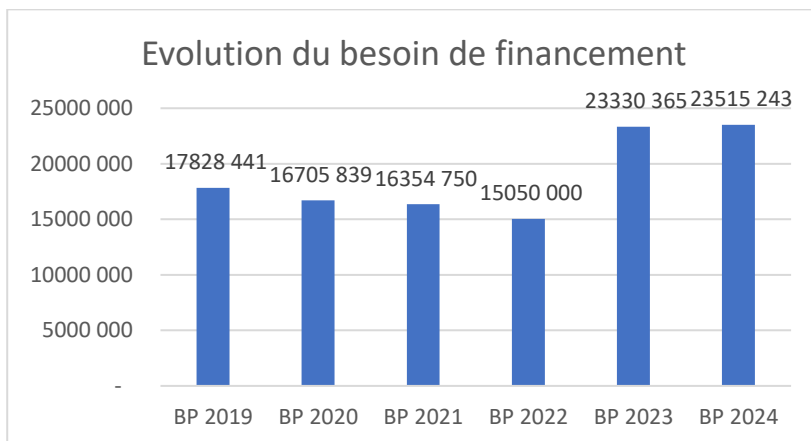
Les recettes réelles de fonctionnement évoluent quelque peu moins vite que les dépenses comme le montre le graphique suivant :



L'autofinancement brut, ou également appelé épargne brute, est en progression par rapport à 2023 et est estimé à 9.49 M€ pour 2024 contre 8.77 M€ en 2023, soit 10% des recettes réelles de fonctionnement, bien au-delà du seuil d'alerte des 8%. Cette hausse est à la fois due à un maintien de l'excédent brut de fonctionnement mais aussi à une baisse des charges financières due à l'extinction d'emprunts en 2023 puis 2024.

L'autofinancement net quant à lui s'établit à 3.24 M€, en hausse de 1.5 M€ par rapport à 2023.





A noter qu'il s'agit d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires qui ne tient pas compte des résultats antérieurs cumulés. Notre calendrier budgétaire (vote du budget primitif sans reprise des résultats) ne fait donc qu'accroître artificiellement le besoin de financement.

Informations financières – ratios (1)		valeurs	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 468,29	1 261,00
2	Produit des impositions directes/population	804,29	705,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 621,94	1 462,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	749,97	323,00
5	Encours de la dette / population	630,81	1 042,00
6	DGF/population	243,76	199,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	63,7%	60,4%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	97,0%	93,4%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	46,2%	22,1%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	38,9%	71,2%

(1) la numérotation de ratios est celle de l'ETAT

(2) Source : Ratios financiers obligatoires des communes, par strate de population en 2022 - DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles

(2) Les 10 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

II) BUDGETS ANNEXES

1- LA REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE

1.1- Section de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2023	BP 2024	Explications
70		Recettes spectacles	220 000	244 336	Recettes spectacles en hausse de 11%
75	752	Revenus des immeubles	143 000	210 091	Location de la salle. Variation de + 47 % , Les remises gracieuse qui sont maintenant à la charge des service demandeurs. Ainsi , les remises gracieuses ne pèsent plus sur le budget de l'Elispace mais sur celui, le cas échéant, du budget principal de la ville,
042		Quote part subvent° d'investisst	47 543	57 543	Amortissement subvention d'équipement en provenance du budget principal
75	75822	Prise en charge déficit par budget principal	425 214	665 733	Subvention d'équilibre du budget principal, en augmentation de 57% (+ 240 519 €) , cette augmentation s'explique entièrement par la dotation aux amortissements.
-	-	Autres	425 214		
total recettes de fonctionnement			835 757	1 177 703	
011	6042	Prestations	150 000	119 700	
011	6061x	Fluides	143 340	164 000	Prévision fluides en augmentation 14%
011	615x	Entretien et maintenance	56 878	64 630	Augmentation des frais de maintenance du bâtiment
011	6282	Gardiennage/Sécurité	68 000	69 600	
012	-	Dépenses de personnel	258 452	345 750	Estimation par la direction des ressources humaines
042	6811	Dotations aux amortissements	83 175	339 830	Augmentation importante (+257 k€ et + 309%) du fait de l'amortissement du bâtiment, Cette inscription respecte notre obligation d'amortir cet "immeuble productif de revenus",
-	-	Autres	75 912	74 193	dépenses nécessaires au bon fonctionnement général de l'équipement (ménage, fournitures , ,,,)
total dépenses de fonctionnement			835 757	1 177 703	

1.2- Section d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2023	BP 2024	Explications
13	131x	Subventions	57 762	0	En 2023, solde subventions de l'Etat et du Département pour les travaux de remplacement de l'éclairage en vue des JO
040	28	Amortissements	83 175	339 830	Dotations aux amortissements des biens renouvelables, tels le mobilier, matériel (contrepartie du chap 042)
13	13141	Communes	329 906	280 413	Subvention en provenance du budget principal ajustée en fonction du niveau des dépenses d'investissement budgétées.
-	-	Autres	329 906		-
total recettes d'investissement			470 843	620 243	
21	21351	travaux sur bâtiment	222 700	244 200	Travaux accueil et hall d'entrée
21	2188	autres	200 600	300 800	assises de la salle principale
040		Amortissements des subventions	47 543	57 543	Amortissement des subventions d'équipement reçues du budget principal
-	-	Autres	0	17 700	-
total dépenses d'investissement			470 843	620 243	

Les budgets qui suivent couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Ces budgets apparaissent sous la forme d'un bilan prévisionnel de zone. Le résultat de clôture estime le déficit ou l'excédent qui sera repris par le budget principal.

2- Le lotissement longue haie

Les recettes provenant des ventes de terrains à hauteur de 190 000 € sont inscrites en dépenses pour d'éventuels travaux.

LOTISSEMENT LONGUE HAIE	DEBIT	CREDIT
résultat de clôture 2023	0	255 707
2024		
Reprise trottoirs, voiries selon parcellaire lié aux ventes puis travaux de finition. Montant inscrit en réserve pour équilibrer les budget	190 000	
ventes parcelles		190 000
Résultat prévisionnel de cloture au 31/12/2024		255 707
2025		
Reprise trottoirs, voiries selon parcellaire lié aux ventes puis travaux de finition	20 000	
ventes parcelles		219 880
Bilan prévisionnel (excédent estimé)		455 587

3- Le lotissement Agel

Les éventuels travaux sont couverts par le recours à l'emprunt pour un montant de 10 000 €

LOTISSEMENT AGEL	DEBIT	CREDIT
Résultat de clôture 2023	0	925 005
2024		
Frais accessoires	10 003	0
Ventes à venir :		
tranche2: 8.707m2		3
balance prévisionnelle 2024		915 005
2025		
rembst avance du budget principal	915 000	
Frais accessoires	5 000	0
Balance de clôture prévisionnelle		-4 995

III) CONSOLIDATION DES BUDGETS

Les montants consolidés des budgets primitifs 2024, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	fonctionnement		investissement		total		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	VAR°
TOTAL	92 068 021	97 017 743	52 845 594	52 579 829	144 913 615	149 597 572	3%
Budget Principal	90 678 396	95 450 037	51 355 397	51 759 586	142 033 793	147 209 623	4%
Elispace	835 757	1 177 703	470 843	620 243	1 306 600	1 797 946	38%
Longue Haie	543 861	380 000	104 354	190 000	648 215	570 000	-12%
Agel	10 007	10 003	915 000	10 000	925 007	20 003	-98%

IV) BILLET DE 100

REPARTITION SUR 100 EUROS DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS (Fonctionnement + Investissement)

Répartition des dépenses			Répartition des recettes		
BP 2023	BP 2024		BP 2023	BP 2024	
Enseignement	16,17 €	17,31 €	Impôts et taxes	48,35 €	47,52 €
Aménagement - services urbains	13,56 €	13,41 €	Etat	23,56 €	22,63 €
Sports	16,05 €	13,15 €	Emprunts	17,81 €	17,19 €
Culture	8,26 €	9,32 €	Produits des services	4,53 €	4,58 €
Jeunesse	8,66 €	8,67 €	Autres subventions	2,61 €	4,44 €
Voirie - pistes cyclables - Transports	8,32 €	8,25 €	Région	1,36 €	1,24 €
Relations aux usagers	5,91 €	7,57 €	Divers	0,44 €	1,16 €
Dette	7,85 €	6,20 €	Département	0,81 €	1,05 €
Police et secours	5,42 €	5,69 €	Cessions	0,53 €	0,18 €
Action sociale	3,48 €	4,05 €			
Famille - Petite enfance	3,54 €	3,55 €			
Environnement - Propreté urbaine	2,78 €	2,84 €			



V) PASSAGE M14- M57 – DETAIL PAR CHAPITRE ET NATURE – BUDGET PRINCIPAL

	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement		
DEPENSES	90 678 396,00	95 450 037,00
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 396 823,00	19 630 856,00
6042-ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	165 260,00	162 760,00
60611-EAU ET ASSAINISSEMENT	347 226,00	314 220,00
60612-ENERGIE - ELECTRICITE	4 996 068,00	4 043 771,00
60613-CHAUFFAGE URBAIN	303 850,00	328 000,00
60621-COMBUSTIBLES	58 250,00	56 450,00
60622-CARBURANTS	468 700,00	401 400,00
60623-ALIMENTATION	1 684 930,00	1 719 958,00
60628-AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	834 470,00	880 999,00
60631-FOURNITURES D'ENTRETIEN	228 200,00	230 600,00
60632-FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	675 485,00	699 050,00
60633-FOURNITURES DE VOIRIE	135 000,00	124 250,00
60636-HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	277 310,00	246 685,00
6064-FOURNITURES ADMINISTRATIVES	66 750,00	54 280,00
6065-LIVRES, DISQUES, CASSETTES... (BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES)	4 250,00	3 900,00
6067-FOURNITURES SCOLAIRES	244 943,00	208 100,00
6068-AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 000,00	4 000,00
611-CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 800 251,00	3 287 082,00
6132-LOCATIONS IMMOBILIERES	109 240,00	271 230,00
61351-MATERIEL ROULANT	44 200,00	55 790,00
61358-AUTRES	585 640,00	686 880,00
614-CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	44 530,00	76 754,00
61521-TERRAINS	774 240,00	701 790,00
615221-BATIMENTS PUBLICS	301 142,00	333 425,00
615231-VOIRIES	116 500,00	96 925,00
615232-RESEAUX	205 950,00	173 253,00
61524-BOIS ET FORETS	5 000,00	5 000,00
61551-MATERIEL ROULANT	57 200,00	43 805,00
61558-AUTRES BIENS MOBILIERS	84 860,00	80 010,00
6156-MAINTENANCE	879 967,00	754 727,00
6161-MULTIRISQUES	258 717,00	281 417,00
617-ETUDES ET RECHERCHES	150 690,00	287 350,00
6182-DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	56 447,00	41 895,00
6184-VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	142 129,00	186 800,00
6185-FRAIS DE COLLOQUES ET DE SEMINAIRES	2 871,00	-
6188-AUTRES FRAIS DIVERS	32 700,00	169 000,00
62268-AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	88 800,00	153 280,00
6227-FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	4 000,00	4 000,00
6228-DIVERS	9 300,00	15 800,00

6231-ANNONCES ET INSERTIONS	81 000,00	63 563,00
6232-FETES ET CEREMONIES	37 500,00	74 980,00
6234-RECEPTIONS	164 880,00	232 540,00
6236-CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	211 095,00	273 345,00
6238-DIVERS	127 290,00	155 170,00
6241-TRANSPORTS DE BIENS	4 000,00	16 000,00
6245-TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	409 450,00	462 050,00
6251-VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	41 583,00	38 899,00
6261-FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	100 050,00	87 810,00
6262-FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	90 000,00	79 670,00
627-SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	12 850,00	3 250,00
6281-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	40 015,00	46 843,00
6282-FRAIS DE GARDIENNAGE	135 490,00	160 330,00
6283-FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	304 204,00	276 970,00
62876-A UN GFP DE RATTACHEMENT	110 000,00	186 000,00
62878-A DDES TIERS	10 000,00	24 100,00
6288-AUTRES	14 700,00	13 925,00
63512-TAXES FONCIERES	224 000,00	240 000,00
63513-AUTRES IMPOTS LOCAUX	20 000,00	-
6354-DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	300,00	300,00
6355-TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 500,00	2 375,00
637-AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	6 850,00	8 100,00
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	51 302 521,00	54 683 868,00
6216-PERSONNEL AFFECTE PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	3 338 000,00	3 354 950,00
6331-VERSEMENT MOBILITE	242 502,00	263 000,00
6332-COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	135 958,00	146 235,00
6336-COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	238 421,00	278 636,00
6338-AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	80 829,00	87 666,00
64111-REMUNERATION PRINCIPALE	19 982 048,00	21 348 398,00
64112-SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	566 588,00	305 904,00
64113-NBI	-	300 194,00
64118-AUTRES INDEMNITES	5 774 790,00	5 974 619,00
64131-REMUNERATIONS	6 288 036,00	6 773 297,00
64132-SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	-	54 185,00
64138-PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	766 481,00	1 045 315,00
64161-EMPLOIS JEUNES	34 139,00	18 409,00
64168-AUTRES EMPLOIS AIDES	94 105,00	116 506,00
6417-REMUNERATIONS DES APPRENTIS	117 333,00	132 436,00
6451-COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	5 218 205,00	5 714 278,00
6453-COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	6 705 325,00	7 187 631,00
6454-COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	280 670,00	315 559,00
6455-COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	581 000,00	664 999,00

6456-VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	10 000,00	10 000,00
6457-COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	2 206,00	3 965,00
6458-COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	79 296,00	84 919,00
6472-PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	29 825,00	34 208,00
64731-VERSEES DIRECTEMENT	8 774,00	1 053,00
6475-MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	142 990,00	144 670,00
6478-AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	-	117 135,00
6488-AUTRES	585 000,00	205 701,00
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 500,00	23 500,00
703894-REVERSEMENTS SUR FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	2 500,00	2 500,00
7391111-DEGREVEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES EN FAVEUR DES JEUNES	1 000,00	1 000,00
7391118-AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DES DEGREVEMENTS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	13 000,00	20 000,00
6586-FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	570 893,00	559 884,00
65311-INDEMNITES DE FONCTION	432 209,00	490 085,00
65312-FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	1 006,00	3 431,00
65313-COTISATIONS DE RETRAITE	34 014,00	37 518,00
65314-COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	103 664,00	28 850,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 767 627,00	9 765 544,00
65132-PRIX	75 650,00	51 150,00
65315-FORMATION	15 000,00	15 000,00
6541-CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	75 000,00	75 000,00
6542-CREANCES ETEINTES	25 000,00	25 000,00
6558-AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	550 500,00	550 500,00
657348-AUTRES COMMUNES	5 500,00	5 000,00
65736211-SUBVENTION BUDGET ANNEXES SPA	-	665 733,00
657362-CCAS	3 400 000,00	-
657363-CCAS	-	3 700 000,00
6573643-AUX FERMIERS ET AUX CONCESSIONNAIRES	207 100,00	-
65737-SNCF	26 000,00	26 088,00
657381-AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	20 000,00	20 000,00
65743-SUBVENTION FERMIERS ET AUX CONCESSIONNAIRES	-	357 100,00
65748-AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 689 265,00	4 046 544,00
65818-AUTRES	243 305,00	228 417,00
65821-DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	425 214,00	-
6583-INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	10 081,00	-
65888-AUTRES	12,00	12,00
66-CHARGES FINANCIERES	1 135 500,00	675 752,00
67-CHARGES SPECIFIQUES	44 500,00	24 300,00
68-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	80 000,00	-

042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 382 972,00	6 382 982,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 981 060,00	3 703 351,00
RECETTES	90 678 396,00	95 450 037,00
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	516 000,00	523 173,00
6419-REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	501 000,00	508 173,00
6459-REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	15 000,00	15 000,00
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 997 336,00	5 072 469,00
7023-MENUS PRODUITS FORESTIERS	1 000,00	500,00
70311-CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	80 000,00	90 000,00
70323-REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	155 240,00	136 620,00
70383-REDEVANCE DE STATIONNEMENT	156 633,00	-
70384-FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	220 000,00	220 000,00
7062-REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	22 500,00	21 200,00
70631-A CARACTERE SPORTIF	10 200,00	13 200,00
70632-A CARACTERE DE LOISIRS	670 000,00	619 500,00
7066-REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	251 417,00	268 449,00
7067-REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	1 005 938,00	1 006 000,00
70684-REDEVANCES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	25 813,00	70 572,00
706888-AUTRES	70 400,00	109 000,00
7083-LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	-	200,00
70841-AUX BUDGETS ANNEXES ET AUX REGIES	275 000,00	275 000,00
70846-AU GFP DE RATTACHEMENT	1 509 000,00	1 739 500,00
70848-AUX AUTRES ORGANISMES	129 360,00	133 000,00
70873-PAR LES C.C.A.S.	15 800,00	15 800,00
70875-PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 000,00	-
70876-PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	187 535,00	199 000,00
70878-PAR DES TIERS	201 500,00	154 928,00
731-FISCALITE LOCALE	45 635 200,00	47 355 143,00
73111-IMPOTS DIRECTS LOCAUX	42 542 000,00	44 098 143,00
73123-TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FO	1 500 000,00	1 500 000,00
73132-TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	5 000,00	5 000,00
73141-TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	1 000 000,00	1 100 000,00
73154-DROITS DE PLACE	88 200,00	102 000,00
73174-TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	400 000,00	400 000,00
7318-AUTRES	100 000,00	150 000,00
73-IMPOTS ET TAXES	17 678 780,00	17 591 471,00
73211-ATTRIBUTION DE COMPENSATION	16 723 550,00	16 603 131,00
73212-DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	105 230,00	188 340,00

732221-FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	850 000,00	800 000,00
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	20 662 580,00	22 534 465,00
74111-DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	5 500 000,00	5 500 000,00
741123-DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) DES COMMUNES	7 900 000,00	8 542 000,00
741123-DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) DES COMMUNES	210 000,00	310 000,00
744-FCTVA	50 000,00	100 000,00
74718-AUTRES	618 135,00	587 682,00
7472-REGIONS	17 000,00	62 000,00
7473-DEPARTEMENTS	43 760,00	43 760,00
74748-AUTRES COMMUNES	39 000,00	28 000,00
74751-GFP DE RATTACHEMENT	48 600,00	30 600,00
74771-FONDS SOCIAL EUROPEEN	20 000,00	25 000,00
747888-AUTRES	2 710 458,00	3 286 246,00
74833-ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE FONCIERE	3 400 000,00	3 925 000,00
7484-DOTATION DE RECENSEMENT	10 177,00	10 177,00
7485-DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	46 450,00	84 000,00
74888-AUTRES	49 000,00	-
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	590 504,00	1 775 320,00
752-REVENUS DES IMMEUBLES	275 422,00	347 820,00
75813-REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	267 200,00	386 000,00
7584-RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500,00	-
75888-AUTRES	45 882,00	1 041 500,00
76-PRODUITS FINANCIERS	10,00	10,00
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	597 986,00	597 986,00
Investissement		
DEPENSES	51 355 397,00	51 759 586,00
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	597 986,00	597 986,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00	500 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 047 000,00	6 246 580,00
1641-EMPRUNTS EN EUROS	7 023 500,00	6 204 651,00
165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	8 500,00	21 500,00
16818-AUTRES PRETEURS	15 000,00	20 429,00
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	605 906,00	769 853,00
2041511-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	25 000,00	20 000,00
2041512-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	50 000,00	272 500,00
20415331-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	329 906,00	280 413,00
2041582-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	195 000,00	190 000,00
20421-BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	6 000,00	6 940,00
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 421 610,00	2 741 350,00
2031-FRAIS D'ETUDES	1 055 310,00	2 273 000,00
2051-CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	366 300,00	468 350,00
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 252 934,00	16 941 331,00
2111-TERRAINS NUS	300 020,00	2 150 001,00

2112-TERRAINS DE VOIRIE	200 000,00	-
2121-PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	85 000,00	160 000,00
2128-AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2 491 488,00	1 942 500,00
21316-EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	490 000,00	125 000,00
21318-AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-	30 000,00
21351-BATIMENTS PUBLICS	3 657 050,00	4 822 800,00
21352-BATIMENTS PRIVES	181 460,00	921 600,00
2138-AUTRES CONSTRUCTIONS	540 000,00	280 000,00
2151-RESEAUX DE VOIRIE	2 059 000,00	1 500 000,00
2152-INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 285 000,00	1 308 000,00
21533-RESEAUX CABLES	195 000,00	195 000,00
21534-RESEAUX D'ELECTRIFICATION	100 000,00	100 000,00
21538-AUTRES RESEAUX	3 600,00	3 600,00
215738-AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	228 800,00	293 550,00
2158-AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	368 635,00	426 200,00
21622-DEPENSES ULTERIEURES IMMOBILISEES	20 000,00	-
2181-INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	-	20 000,00
21828-AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	570 000,00	993 000,00
21831-MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	108 000,00	80 000,00
21838-AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	202 500,00	231 400,00
21841-MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	42 200,00	42 200,00
21848-AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	178 300,00	406 400,00
2188-AUTRES	946 881,00	910 080,00
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	26 799 961,00	23 911 486,00
2188-AUTRES	50 000,00	-
2312-AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	323 387,00	318 000,00
2313-CONSTRUCTIONS	20 893 217,00	17 543 500,00
2315-INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5 333 357,00	6 049 986,00
238-AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00	-
26-PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	2 100,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	43 900,00
4541101-Arrêtés de péril imminent	30 000,00	5 000,00
RECETTES	51 355 397,00	51 759 586,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 520 000,00	6 200 000,00
10222-FCTVA	5 220 000,00	5 800 000,00
10226-TAXE D'AMENAGEMENT	300 000,00	400 000,00
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 876 000,00	11 393 010,00
1311-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	303 500,00	130 600,00
1313-DEPARTEMENTS	8 000,00	211 900,00
1318-AUTRES	99 931,00	-
1321-ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	6 941 801,00	5 240 510,00
1322-REGIONS	1 768 768,00	1 632 000,00
1323-DEPARTEMENTS	969 000,00	1 178 000,00

13251-GFP DE RATTACHEMENT	500 000,00	2 700 000,00
1345-AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLICE	285 000,00	300 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 330 365,00	23 515 243,00
1641-EMPRUNTS EN EUROS	23 321 865,00	23 493 743,00
165-DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	8 500,00	21 500,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925 000,00	-
4541201-Arrêtés de péril imminent	30 000,00	5 000,00
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 981 060,00	3 703 351,00
024-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	510 000,00	60 000,00
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 382 972,00	6 382 982,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	600 000,00	500 000,00